



GUIDE

Comprendre les bases de la décarbonation



SOMMAIRE

1. Qu'est ce qu'une empreinte carbone ?

2. 6 raisons de mesurer votre empreinte carbone

3. CSRD: la Directive Européenne sur les rapports de durabilité des entreprises

4. La Norme Net-Zéro de la SBTi

5. Que peut faire mon entreprise pour réduire ses émissions de carbone ?



Dans ce guide, nous explorerons la notion d'empreinte carbone et six raisons de la mesurer. Nous fournissons également plus de détails sur la norme Net-Zero de SBTi. Enfin, nous vous donnerons des conseils sur ce que votre entreprise peut faire pour réduire ses émissions de carbone.

Chez ClimateSeed, nous combinons des experts à la technologie pour mesurer vos émissions de GES et optimiser votre décarbonisation conformément aux normes de comptabilisation des GES et aux Science Based Targets. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter.

1. Qu'est ce qu'une empreinte carbone ?

De plus en plus d'entreprises s'engagent dans des stratégies écologiques, que ce soit pour anticiper de futures réglementations ou pour démontrer leur engagement dans la lutte contre le changement climatique. Mettre en place une politique RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) au sein de votre entreprise peut se révéler être un puissant outil pour améliorer votre image de marque et renforcer la loyauté de vos partenaires et employés. Cependant, la question se pose: par où débiter ?

L'élaboration d'une stratégie environnementale débute par l'évaluation de l'empreinte carbone de l'entreprise. Dans cet article, nous allons voir ce qu'est une mesure de l'empreinte carbone, pourquoi et comment la réaliser.

Mais quelles sont les étapes précises pour bien mesurer son empreinte carbone ? Quel périmètre faut-il prendre en compte ?

Pour évaluer ses Gaz à Effet de Serre (GES), plusieurs périmètres sont pris en compte :

- Le périmètre opérationnel, c'est à dire l'ensemble des émissions directes et indirectes générées par l'activité de l'entreprise.
- Le périmètre organisationnel, c'est l'ensemble des bâtiments et des installations de l'entreprise.
- Le périmètre temporel, l'empreinte carbone couvre une période spécifique, délimitée dans le temps.

Les émissions sont divisées par scope (scope 1, 2 et 3) ou par poste d'émission, selon la méthodologie utilisée. Ces catégories correspondent au périmètre opérationnel.

Quels sont ces différents Scopes ?

Le Scope 1 représente les émissions directes de GES et prend en compte les sources directement contrôlées par l'entreprise. Il s'agit du périmètre le plus limité et comprend les émissions liées au processus de production de l'entreprise, au carburant utilisé pour le processus, à la climatisation et à la flotte de véhicules de l'entreprise.

Le Scope 2 représente les émissions indirectes de GES provenant de la production d'électricité achetée et consommée par une entreprise. Il s'agit de l'électricité et de la vapeur nécessaires à la fabrication d'un produit ou à la fourniture d'un service, et donc de la production d'énergie associée à un produit ou à un service.

Le Scope 3 prend en compte toutes les autres émissions indirectes générées par l'entreprise. Il s'agit du champ d'application le plus large, qui englobe le reste des émissions de l'entreprise. Par exemple, le Scope 3 comprend les émissions liées au transport de marchandises, à la gestion des déchets, aux déplacements professionnels, aux émissions des fournisseurs ou à la politique d'achat, etc.



Un décret signé par le ministre de la Transition énergétique le 1er juillet 2023 rend obligatoire la comptabilisation et la déclaration de toutes les émissions indirectes significatives, incluant donc les émissions dites de "Scope 3". En France, la loi Grenelle II impose aux entreprises de plus de 500 salariés de mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre au moins une fois tous les quatre ans.

Le 1er janvier 2024, la directive de l'Union Européenne (UE) 2022/2464, communément appelée "CSRD" (Corporate Sustainability Reporting Directive) est entrée en vigueur dans l'Union européenne (UE). Cette dernière oblige les entreprises de l'UE à fournir davantage d'informations sur leurs pratiques environnementales et sociales.

Alors que la NFRD, soit la Non Financial Reporting Directive (directive européenne imposant à certaines grandes entreprises de réaliser leur reporting extra-financier, maintenant remplacée par la CSRD) ne concernait que les grandes entreprises de plus de 500 employés, la CSRD s'applique désormais aux grandes entreprises dépassant au moins 2 des critères suivants :

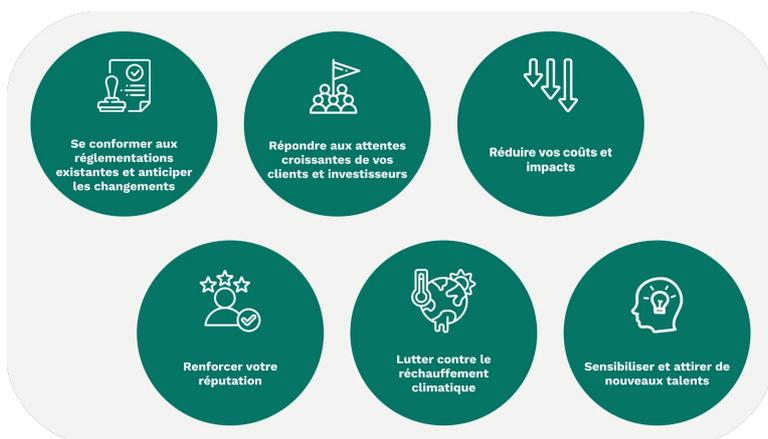
- > 250 employés,
- 25 millions d'euros de bilan,
- 50 millions d'euros de chiffre d'affaires.

2. 6 raisons de mesurer votre empreinte carbone

Il est important de mesurer son empreinte carbone pour de nombreuses raisons qui sont devenues évidentes dans un contexte climatique de plus en plus grave et urgent. Non seulement elles affectent la conscience individuelle, mais elles ont également un impact sur les processus de prise de décision au sein des entreprises.

Dans un contexte professionnel, les clients et les investisseurs deviennent de plus en plus sensibles à la question de l'empreinte carbone.

Mesurer son empreinte carbone est un outil stratégique pour structurer sa stratégie environnementale. Aujourd'hui, une grande majorité des entreprises calculent leur empreinte carbone, voici 6 raisons pour vous d'en faire autant :



a. Se conformer aux réglementations existantes et anticiper les changements de réglementation à venir

Les entreprises de plus de 500 salariés ont l'obligation de réaliser un bilan GES (par la directive européenne 2014/95/UE, la loi française " Grenelle II ", la loi allemande "RSE"). Cependant, le secteur des entreprises étant largement responsable des émissions de chaque pays, les réglementations climatiques sont très susceptibles d'évoluer et de toucher un plus grand nombre d'entreprises.

À partir de 2024, la directive européenne CSRD étend cette obligation aux entreprises de plus de 250 salariés (PME et toutes les entreprises cotées sur les marchés réglementés). Cette directive concerne plus de 50 000 entreprises.

En cas de manquement à ces obligations légales, l'entreprise concernée peut se voir infliger une amende de 10 000 euros. L'amende peut être augmentée jusqu'à 20 000 euros en cas de récidive.

b. Répondre aux attentes croissantes des clients et des investisseurs

Aujourd'hui, il est de plus en plus fréquent que les **investisseurs exigent des entreprises qu'elles révèlent leur empreinte carbone ainsi que leurs plans de réduction de celle-ci**. Ces informations sont devenues un critère déterminant pour leurs décisions d'investissement ou de partenariat. Par ailleurs, les consommateurs accordent une importance croissante à l'engagement environnemental des entreprises, influençant significativement leurs choix et décisions d'achat.

Ces préoccupations sont susceptibles de devenir la nouvelle norme pour les parties prenantes. Les investisseurs prêtent davantage attention aux paramètres extra-financiers d'une entreprise liés à l'ESG (environnement, social, gouvernance).

Dans le volet environnemental (E) de l'ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance utilisés pour évaluer l'impact et la durabilité des entreprises), la mesure de l'empreinte carbone est cruciale pour élaborer une stratégie environnementale alignée sur les attentes des investisseurs. De plus, la réglementation Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR, réglementation visant à promouvoir la durabilité dans le secteur financier) oblige les entreprises du secteur financier à divulguer des informations extra-financières pour chacun de leurs produits et à les classer en conséquence.

c. Réduire vos coûts et vos impacts

L'évaluation de votre empreinte carbone est essentielle pour identifier les opportunités de réduction des émissions de carbone, souvent liées aux domaines de l'énergie et du transport. Une consommation énergétique excessive ou d'autres formes d'inefficacité sont couramment associées à des niveaux élevés d'émissions de gaz à effet de serre. Minimiser ces émissions conduit à une augmentation de l'efficacité et de la rentabilité de l'entreprise. Par ailleurs, l'adoption de solutions à faible empreinte carbone ne se limite pas à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais peut aussi entraîner une diminution des coûts globaux.

d. Renforcer votre réputation

La publication de vos émissions de carbone et de vos objectifs de réduction constituent un avantage concurrentiel. Elle montre votre implication et votre engagement en faveur de la préservation de l'environnement.

Bien que cela soit encore considéré comme un avantage concurrentiel aujourd'hui, cette tendance va tendre à s'affaiblir, car l'engagement environnemental devient de plus en plus la norme. Toutefois, bien que cette démarche constitue actuellement un avantage concurrentiel, elle pourrait perdre de son caractère distinctif à mesure que l'engagement environnemental devienne une norme établie.

e. Sensibiliser et attirer de nouveaux talents

La prise de conscience mène à l'action. **En mesurant votre empreinte carbone, vous inspirez les autres à en faire autant. En effet, cela met en évidence le fait que des mesures de réduction existent et peuvent être mises en œuvre.** De plus, être une entreprise dotée d'une stratégie de durabilité est également un moyen d'attirer et de retenir des talents. De nos jours, les individus sont plus sensibles à donner du sens à leur travail et s'intéressent davantage à l'idée d'avoir un impact, quel qu'il soit. Les professionnels d'aujourd'hui privilégient les entreprises qui partagent et incarnent des valeurs environnementales similaires aux leurs.

f. Lutter contre le changement climatique

Lutter contre le changement climatique devrait être la première motivation pour mesurer l'empreinte carbone de votre entreprise. À titre personnel, nous avons tous un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique, mais il est vrai que les entreprises ont une plus grande marge d'action.

En mesurant leur empreinte carbone, les entreprises peuvent identifier leurs sources d'émission les plus élevées, ce qui leur permet de mettre en place une stratégie de réduction des émissions et ainsi de réduire leur impact environnemental.

3. CSRD : la Directive européenne sur le Rapport de Durabilité des Entreprises

Le 10 novembre 2022, le Parlement européen a approuvé en majorité le nouveau cadre de reporting ESG pour les entreprises, la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Le Conseil de l'Union européenne devrait adopter la proposition le 28 novembre, date à laquelle elle sera signée et publiée au Journal officiel de l'UE. La directive entrera en vigueur 20 jours après sa publication et l'application des règles débutera entre 2024 et 2028.

La CSRD, un élément clé du Pacte vert pour l'Europe, a été introduite le 21 avril 2021 par la Commission européenne. Son objectif est de favoriser les investissements dans les activités durables au sein de l'Union européenne. Cette nouvelle réglementation de l'UE oblige toutes les grandes entreprises à publier régulièrement des rapports sur leurs activités, dans le but d'éliminer le greenwashing et d'accroître la responsabilité des entreprises.



Pour y parvenir, la **CSRD introduit des exigences de reporting plus détaillées que l'actuelle Directive sur la Publication d'Informations Non-Financières (NFRD)**. DIRECTIVE 2014/95/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et de diversité par certaines grandes entreprises et groupes. **Un cadre réglementaire qui exige que les grandes entités d'intérêt public (EIP) rendent compte de leurs performances en matière de durabilité depuis 2018.**

La mise en œuvre des règles débutera entre 2024 et 2028 :

- **À partir du 1er janvier 2024**, les entreprises d'intérêt public de plus de 500 employés, déjà soumises à la Directive sur la Publication d'Informations Non-Financières, doivent commencer à rassembler des données car en 2025, elles devront rapporter sur les activités et les émissions de 2024.
- **À partir du 1er janvier 2025**, pour les grandes entreprises qui ne sont actuellement pas soumises à la Directive sur la Publication d'Informations Non-Financières (avec plus de 250 employés et/ou 40 millions d'euros de chiffre d'affaires, et/ou 20 millions d'euros d'actifs totaux), le reporting est attendu en 2026 ;
- **À partir du 1er janvier 2026**, pour les PME et autres entreprises cotées en bourse, les rapports sont dus en 2027. Les PME peuvent choisir de ne pas participer jusqu'en 2028.

Les seuils sont susceptibles de changer concernant la prochaine publication de la Directive 2013/34/UE modifiée du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'ajustement des critères de taille pour les micro-entreprises, les petites, moyennes et grandes entreprises ou groupes.

La Commission européenne a adopté par acte délégué le 31 juillet 2023 le premier ensemble de normes de reporting (Normes Européennes de Reporting sur la Durabilité) sur la divulgation financière durable. Un deuxième ensemble de normes de reporting spécifiques au secteur sera adopté avant le 30 juin 2024. La non-conformité sera sanctionnée par chaque État membre. Le texte stipule que ces sanctions doivent être "effectives, proportionnées et dissuasives." Suivant le calendrier progressif, **près de 50 000 entreprises (15 000 en Allemagne seulement) dans l'UE devront se conformer à ces normes détaillées.**

À partir du 1er janvier, ce cadre réglementaire sera une étape nécessaire pour rendre l'environnement et les droits de l'homme impératifs pour toutes les entreprises.



4. La Norme Net-Zéro de la SBTi

En octobre 2021, la SBTi a lancé la première norme Net-Zéro au monde. Cette initiative permet de fournir aux entreprises une certification crédible basée sur la science pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le changement climatique à 1,5°C d'ici 2050.

Le point clé pour limiter le changement climatique et ainsi, atteindre des émissions nettes zéro au niveau mondial est de réduire les émissions au sein et au-delà de sa chaîne de valeur et de neutraliser les émissions résiduelles. Des émissions nettes zéro signifient que les émissions de GES sont égales aux suppressions de CO₂.

Le SBTi (SBTi) est un partenariat entre le CDP (organisation mondiale qui incite les entreprises et gouvernements à rapporter leurs impacts environnementaux), le Pacte Mondial des Nations Unies, l'Institut des Ressources Mondiales (WRI) et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF). La SBTi définit et promeut les meilleures pratiques pour fixer des réductions d'émissions et des objectifs considérés comme "basés sur la science". Ces objectifs sont alignés avec la science du climat la plus récente pour aider à prévenir des conséquences du changement climatique et préparer les entreprises à une croissance future en accord avec l'Accord de Paris.

Quels sont les 3 éléments clés de la Norme Net-Zéro ?

a. Réduction au sein de la chaîne de valeur :

Selon la SBTi, les mesures de réduction sont "des mesures que les entreprises prennent pour prévenir, réduire ou éliminer les sources d'émissions de GES". La réduction est une priorité et une attente sociétale minimale pour faire face à la crise environnementale et limiter le changement climatique en dessous de 1,5°C.



Ce plan de réduction est divisé en deux phases : des objectifs à court terme et des objectifs à long terme.

- **Objectifs SBTi à court terme** : À court terme (5 à 10 ans), les émissions de carbone doivent être réduites conformément à l'Accord de Paris (limitation du changement climatique à 1,5°C). Des objectifs à court terme fondés sur des données scientifiques sont nécessaires pour parvenir à des réductions d'émissions significatives d'ici à 2030.
- **Objectifs SBTi à long terme** : à long terme (d'ici 2050), toutes les émissions doivent être réduites à un niveau résiduel (conformément à l'Accord de Paris).

b. La contribution au-delà de la chaîne de valeur :

La contribution au-delà de la chaîne de valeur (ou “Beyond Value Chain mitigation”) est l'étape suivante pour les entreprises afin d'atteindre des émissions nettes nulles de carbone et d'aller au-delà de leurs objectifs scientifiques à court et à long terme.

Les entreprises peuvent aller plus loin pour réduire leur empreinte carbone en dehors de leur chaîne de valeur en prenant des actions, comme la prévention de la déforestation ou en faisant des investissements, tels que le financement de projets ou de nouvelles technologies.

La contribution au-delà de la chaîne de valeur comprend des actions ou des investissements qui incluent des activités d'évitement et de séquestration de GES, telles que l'achat de crédits de haute qualité (Forêt et Gestion des Sols, comme REDD+, projets de conservation, comme les tourbières ou les mangroves, efficacité énergétique, énergie renouvelable, etc.). Cela comprend des activités en dehors de la chaîne de valeur d'une entreprise qui évitent ou réduisent les émissions de gaz à effet de serre ou éliminent et stockent de manière permanente les gaz à effet de serre de l'atmosphère.

c. Neutralisation des émissions résiduelles (au sein ou au-delà de la chaîne de valeur)

La neutralisation est la dernière étape pour les entreprises pour atteindre la norme Net-Zéro. Elle consiste à éliminer les émissions restantes de l'atmosphère en les capturant et en les stockant de manière permanente. Cela peut être fait au sein ou au-delà de la chaîne de valeur grâce à des Solutions Fondées sur la Nature ou à des solutions techniques, telles que les technologies de captage et de stockage du carbone dans l'air. Les entreprises ne peuvent neutraliser les émissions qu'une fois qu'elles ont atteint leur objectif SBTi à long terme.

5. Que peut faire mon entreprise pour réduire ses émissions de carbone ?

La prise de conscience du changement climatique est devenue plus évidente avec l'augmentation des températures et les événements climatiques extrêmes survenant dans le monde entier. En prenant conscience de ces événements, il est évident que des changements doivent être apportés dans nos pratiques quotidiennes pour avoir un impact positif sur l'environnement. Modifier notre mode de vie peut s'avérer compliqué, surtout lorsque nous ne savons pas comment le mettre en œuvre.

Pour les entreprises, cela pourrait être une opportunité de réévaluer ses activités actuelles et de s'engager dans une stratégie de durabilité et d'améliorer sa réputation. Une stratégie de décarbonisation peut être difficile à commencer, mais voici quelques étapes qui peuvent aider les entreprises dans leur transition :

a. Mesurer votre empreinte carbone

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles il est important de mesurer votre empreinte carbone. Une évaluation de l'empreinte carbone permet à votre entreprise de comprendre les principaux moteurs des émissions de carbone dans votre activité commerciale. Cela vous aidera à prioriser et à planifier votre stratégie de réduction en conséquence. La mesure de l'empreinte carbone oblige également les entreprises à tenir compte de données qui ne sont pas purement financières. Non seulement cela vous aidera à comprendre où se trouvent les inefficacités dans votre entreprise, mais contribuera également à la mise en œuvre de mesures d'économie.

Pour obtenir de l'aide dans le calcul de votre empreinte carbone, n'hésitez pas à nous contacter.



b. Avoir des fournisseurs durables

L'une des choses que vous remarquerez probablement lors d'une évaluation de l'empreinte carbone est que vous devez collecter des données de vos différents fournisseurs.

Cela vous permet de vous engager avec vos fournisseurs et de comprendre l'impact carbone des biens que vous achetez. Vous pouvez motiver vos fournisseurs à adopter des stratégies de réduction de carbone et, à leur tour, contribuer à la création d'une liste de fournisseurs durables.

c. Créer une politique pour les déplacements professionnels

Bien que la réduction des déplacements professionnels puisse sembler une démarche simple, il est souvent compliqué pour les entreprises de trancher sur la nécessité réelle de ces voyages. L'instauration d'une politique en la matière peut établir des directives claires et simplifier le processus décisionnel. Parmi les recommandations envisageables figurent : la limitation du nombre de vols annuels par employé, l'interdiction des voyages aériens pour des trajets de moins de 2 ou 3 heures, la préférence pour les déplacements en train et le remplacement des événements physiques par des réunions virtuelles.

d. Sensibiliser et encourager ses employés à suivre des pratiques durables

Alors que la société devient de plus en plus consciente de l'environnement, il est nécessaire de montrer son engagement en créant un environnement qui favorise la réduction des émissions de carbone. Cela peut se faire par la mise en place d'ateliers ou de ressources pour aider les employés à comprendre comment ils peuvent réduire leurs émissions de carbone.

Chez ClimateSeed, nous pensons qu'il est essentiel de sensibiliser le public aux enjeux environnementaux et de les informer sur les actions à entreprendre pour réduire les émissions de carbone. C'est la raison pour laquelle nous proposons des ateliers de sensibilisation, comme la Fresque du Climat. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à [nous contacter](#).

D'autres méthodes d'incitation peuvent être la subvention des coûts de transport public ou bien encourager le covoiturage pour se rendre au travail.

e. Réduire les déchets

Pour réduire les déchets au bureau et diminuer leur contribution aux décharges, mettez en place des pratiques de gestion des déchets efficaces. Cela inclut l'installation d'un système de recyclage adapté, la formation d'une 'équipe verte' chargée de réaliser des audits annuels des déchets, le recyclage du matériel électronique, la réduction de l'utilisation du papier, et l'interdiction des bouteilles en plastique. Encouragez également des déjeuners zéro déchet et collaborez avec vos fournisseurs pour s'assurer que les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclés.

f. Étendre l'usage des produits numériques

La technologie est essentielle au fonctionnement des entreprises. De ce fait, une méthode efficace pour contrôler les émissions de carbone est de s'assurer que votre technologie est durable. En France, 99 % de l'empreinte carbone d'un smartphone est liée à sa production et à son transport.

La prochaine fois, lorsque vous remplacerez du matériel électronique, optez pour la réparation de votre appareil existant ou acheter du matériel numérique d'occasion.

g. Réduire la consommation d'énergie

Votre entreprise dispose de nombreuses options pour diminuer sa consommation d'énergie globale. Ces mesures peuvent inclure s'assurer que les lumières sont éteintes le soir, débrancher les appareils lorsqu'ils ne sont pas en utilisation, et adopter des solutions écoénergétiques.

h. Investir dans les énergies renouvelables

Une autre solution efficace est d'examiner l'approvisionnement énergétique du bureau et de passer aux sources d'énergie renouvelables. Il existe divers fournisseurs, tels que ekWateur et Enercoop, qui fournissent des solutions d'énergie 100 % renouvelables. En réduisant considérablement la quantité de combustibles fossiles utilisés, vous pouvez diminuer vos émissions globales de GES.



Dans ce guide, nous avons vu ce qu'était le concept d'empreinte carbone, examiné en profondeur six raisons convaincantes d'évaluer votre empreinte carbone et mené un examen approfondi de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). De plus, nous avons fourni des informations supplémentaires sur la Norme Net-Zéro de la SBTi (Science-Based Target Initiatives) et offert des conseils sur les actions que votre entreprise peut entreprendre pour diminuer ses émissions de carbone.

Chez ClimateSeed, nous allions l'expertise et la technologie pour quantifier vos émissions de gaz à effet de serre et améliorer vos efforts de décarbonisation conformément aux Science Based Targets. Notre équipe de consultants vous accompagnera dans la structure de votre bilan carbone et notre plateforme avec sa technologie de pointe vous permettra de suivre et d'optimiser vos actions en temps réel. Si vous voulez des informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.



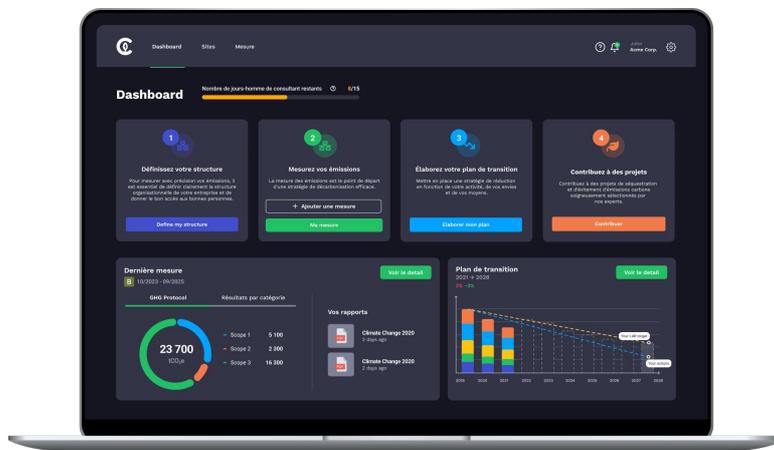
Sources

- “Corporate Sustainability Reporting.” European Commission - European Commission, ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/corporate-sustainability-reporting_en.
- “The Global ESG Regulatory Framework Toughens Up.” White & Case LLP International Law Firm, Global Law Practice, 15 July 2022, www.whitecase.com/insight-alert/global-esg-regulatory-framework-toughens.
- ADEME - Site Bilans GES.
- “Corporate Sustainability Reporting.” European Commission - European Commission, ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/corporate-sustainability-reporting_en. Accessed 9 Aug. 2022.
- “The Global ESG Regulatory Framework Toughens Up.” White & Case LLP International Law Firm, Global Law Practice, 15 July 2022, www.whitecase.com/insight-alert/global-esg-regulatory-framework-toughens.
- Caulier, 2021
- Clément, 2017 <https://youmatter.world/en/actions-companies-climate-change-environment-sustainability>
- CleanRiver, 2019 <https://cleanriver.com/14-ways-can-reduce-office-waste/>



ClimateSeed

**VOTRE PARTENAIRE DE QUALITÉ POUR LA MESURE
ET LA RÉDUCTION DE VOTRE EMPREINTE CARBONE**



Nous contacter

hello@climateseed.com
climateseed.com

